

ACTUALITÉS

L'émergence de Mme Post-it

ANTOINE ROBITAILLE

Depuis la commission Bastarache, une dame a un nouveau surnom: Chantal «Post-it» Landry. Au cabinet de Jean Charest, depuis 2003, cette ancienne candidate libérale s'occupe des relations avec le parti. Elle y manipule le «papillon adhésif amovible» (selon la traduction suggérée par l'Office de la langue française) avec une telle efficacité qu'elle fut promue en 2008 directrice adjointe de la garde rapprochée du premier ministre. Qu'inscrit-elle sur ces petits papiers jaunes? L'allégeance politique des candidats à la magistrature, entre autres choses. C'est la plus importante révélation des audiences de cette commission d'enquête non voulue et considérée par plusieurs comme une diversion pour éviter les trois «CO»: construction, collusion, corruption.

L'invasion des post-it dans les bureaux date d'à peine 30 ans. La force de cette marque devenue substantif (comme Kodak et Frigidaire) est son adhésif, qui colle sans coller. Pour les nominations

partisanes, cette invention mise en marché en 1980 (la colle, elle, avait vu le jour dans les labos de 3M en 1968) a un avantage: passer une information cruciale mais taboue, puis être décollée et jetée sans laisser de trace. Polyvalent, le post-it permet aussi d'ajouter une information après coup. C'est ce dont l'avocat de Jean Charest, André Dugas, accusa le seul témoin pro-Bellemare, Georges Lalande, ancien sous-ministre à la Justice. Ce dernier a juré d'avoir pris, en 2003-2004, des notes précises sur des post-it, pour ensuite les coller aux dernières pages de son agenda. Dugas n'y a vu que mensonges: «Ce qui est écrit dans les post-it [de M. Lalande], ce sont à peu près les paroles prononcées huit ans plus tard devant vous [monsieur le commissaire] par monsieur Bellemare.» Avant le 31 janvier 2011, nous pourrions à notre tour coller moult «papillons» en marge du rapport final de Michel Bastarache. Jean Charest, lui, espère qu'avant l'automne toutes ces feuilles seront décollées et oubliées.

Le Devoir

Objets de l'année 2010



Les images d'avertissement sur les paquets de cigarettes seront agrandies

Ottawa — Les avertissements imprimés depuis dix ans sur les paquets de cigarettes vendus au Canada seront plus gros et plus explicites. La ministre fédérale de la Santé, Leona Aglukkaq, doit en faire l'annonce aujourd'hui.

Mme Aglukkaq fait l'objet de critiques depuis septembre, lorsqu'elle a soudainement reporté la mise en place de nouveaux avertissements sur les risques du tabagisme. Certains l'ont accusée de céder aux pressions des fabricants de cigarettes.

La ministre a expliqué qu'elle ne voulait pas abandonner les nouveaux avertissements, mais plutôt prendre le temps de réévaluer toute la stratégie de communication du gouvernement en matière de lutte contre le tabagisme. Il semble que cette réévaluation soit terminée.

Mme Aglukkaq a prévu une conférence de presse pour «faire une importante annonce concernant le tabac et l'engagement du gouvernement à protéger les Canadiens des dangers du tabagisme».

Une source a confirmé qu'il serait question de mises en garde de plus grande dimension et plus détaillées. La superficie occupée par ces avertissements sur les paquets devrait augmenter et passer de 50 % à 75 %.

Le numéro d'une ligne sans frais partout au pays pour obtenir de l'aide pour arrêter de fumer pourrait aussi être ajouté aux paquets.

Le Canada a été le premier pays à exiger des avertissements avec illustrations sur tous les paquets de cigarettes. Parmi les illustrations actuellement utilisées figurent celles de cœurs atteints de maladies et de poumons cancéreux.

Cependant, au cours des dix dernières années, plusieurs pays ont imposé des messages de mise en garde plus explicites et couvrant jusqu'à 80 % de chaque paquet.

Le gouvernement a consacré près de quatre millions pour mettre au point de nouvelles mises en garde.

La Presse canadienne



MARC CHOMEIL

De son coin de France, dans la banlieue nord de Paris, Mohamed Belaroussi est un lecteur très fidèle du Devoir. Tellement qu'il a poussé l'audace jusqu'à téléphoner au journaliste Sylvain Cormier pour lui dire: «Je vous lis et je vous apprécie.»

Le Devoir, c'est moi

Toute ma carrière est à Carrières-sur-Seine

Faire partie du Devoir, c'est y travailler, l'appuyer, le lire assidûment. De cette communauté, qui s'est construite depuis 100 ans, nous avons retenu quelques portraits, que nous continuons de vous présenter jusqu'à la fin de notre centenaire. Et certains de nos lecteurs, vous le constaterez aujourd'hui, sont vraiment des mordus!

SYLVAIN CORMIER

Son premier coup de fil transatlantique, c'était il y a 13 ans. Novembre 1997: c'est lui qui se souvient de l'année et du mois, je me souviens seulement de mon ahurissement. Il s'était présenté, tout simplement. «Je vous appelle de la banlieue nord de Paris, je suis Mohamed Belaroussi, je vous lis et je vous apprécie.» En ces mots-là, à peu près. J'ai dit merci, étonné autant qu'interloqué.

Précisons: c'était avant Google (fondé en 1998), avant que la Toile n'entouille la planète, avant Euréka et sa banque de journaux et périodiques: Le Devoir n'avait pas de site Internet, encore moins d'abonnés en ligne. «J'ai lu tout ce que vous avez écrit», avait-il ajouté. Tout? «Tout.» Et le gaillard de me citer dans le texte. Ma critique du premier show de Luce Dufault au Spectrum, de mémoire: le titre, l'amorce, des phrases entières.

«J'avais étudié le corpus pendant quatre ans, j'étais diplômé!», s'esclaffe le même Mohamed, 13 ans plus tard, au bout du même fil. On est devenu amis depuis, Mohamed et moi, amis pour la vie, ça fait drôle de se remémorer nos débuts.

Désarmant Mohamed. Im-

pressionnant Mohamed qui ne cherchait nullement à impressionner. «Pour moi, c'était la démarche la plus naturelle du monde. Je te lisais toutes les semaines à la délégation générale du Québec, je te connaissais déjà par l'écriture, je voulais en savoir plus, je t'ai appelé.» On a donc parlé tout naturellement des parutions de cet automne-là, de mes palmarès de fin d'année, des disques à venir, etc. Si ça ne me dérangeait pas, pouvait-il rappeler de temps en temps? Il a rappelé de temps en temps, jamais dérangeant.

Aujourd'hui, on se courrielle, on se voit quand je suis à Paris. Il avait 21 ans en 1997, en a 34 maintenant. Prof de chimie depuis une décennie. Musulman, toujours. Résident de Carrières-sur-Seine, toujours. Et toujours aussi épris de chanson québécoise.

À portée de la main

«À la fin de l'adolescence, je me suis rendu compte que j'aimais tout particulièrement les chanteurs et les chanteuses qui venaient du Québec, les interprètes d'abord, Luce Dufault, Isabelle Boulay, et puis les auteurs-compositeurs, Richard Desjardins, Luc De Larochellière, Daniel Bélanger. J'appréciais la sincérité de la proposition, la défense de la langue aussi. Et com-

me je suis curieux de nature, j'ai abouti à la délégation générale du Québec. Et là, j'ai découvert qu'ils recevaient les journaux québécois. Dont Le Devoir, bien sûr. C'est exactement la nourriture qu'il fallait à un affamé comme moi: l'actualité de la chanson québécoise, à portée de la main.»

«Au début, j'y allais une fois par semaine, j'avais pas cours le mercredi, et puis j'ai exploré les archives sur microfilms, ça s'est intensifié, jusqu'à trois fois par semaine. J'étais là de l'ouverture à la fermeture...» Il a chez lui des classeurs pleins de photocopies.

Obsessif? «Pas du tout.» Il faut avoir rencontré Mohamed pour comprendre. La transparence du geste. Il aime, il agit. N'est pas content, le dit: ses élèves le savent, ses directeurs aussi. Souriant, attachant, méthodique, entier. «C'est là qu'on se rejoint. Le caractère entier de la critique de chanson au Québec. En France, il y a un côté distancé, un peu élitiste, les articles ne me touchent pas.»

Sur place

En 1999, Mohamed fait coïncider ses vacances avec les FrancoFolies de Montréal. Le grand voyage. «C'était énorme pour moi. Rien qu'avec la programmation extérieure, je me suis gavé. Et pour mon premier spectacle intérieur, je commence très fort: j'assiste avec toi à l'une des plus belles fêtes de l'histoire des Francos, celle de Michel Rivard. Ça allait de Diane Dufresne à Isabelle Boulay à Marc

Déry aux sœurs McGarrigle à Marie-Michèle Desrosiers à Pierre Flynn, c'était pas mal!» À son bout de fil, il rit comme un gamin.

Cinq ans de suite, Mohamed s'offre ainsi le bain de québéco-tude chansonnière. Laurent Saulnier, journaliste devenu programmeur en chef, lui ouvre toutes les portes. «J'avais rien demandé. Je passe en salle de presse pour le saluer, il me présente à tout le monde et dit: «Occupez-vous de lui!... C'est le rêve, j'entre partout, je vois Daniel Boucher présenter un album en avant-première réservée aux professionnels...» Qui plus est, il fait la tournée des magasins de disques usagés: «Je les écumaïs chaque jour!»

Si la vie et ses vicissitudes l'ont empêché de venir ces dernières années, la passion est intacte. «J'ai accès à presque tout de chez moi, maintenant, à commencer par Le Devoir. Mais j'en voudrais encore plus. Il n'y a rien qui remplace les spectacles.»

À Paris, il va voir tous ceux qu'il peut: Yann Perreau, Karkwa, les Cowboys Fringants. Parfois, il se présente comme il s'est présenté à moi, et personne ne résiste à l'engageant Mohamed. Il aime ce qu'ils font, plus encore ce qu'ils sont. Pas de piédastel, pas de filtre.

«Moi, si j'aime la chanson québécoise, si je lis Le Devoir, c'est parce qu'on a quelque chose d'essentiel en commun: les pieds sur le plancher.»

Le Devoir

Plus du tiers des Québécois avouent avoir pris le volant en état d'ébriété en 2010

PIERRE SAINT-ARNAUD

Un nombre important de Canadiens, et un nombre encore plus grand de Québécois, conduisent en état d'ébriété même s'ils jugent cette pratique inacceptable. Voilà l'éton-

nant et inquiétant constat qui se dégage d'un sondage réalisé pour l'Association canadienne des automobilistes (CAA).

On y apprend que près d'un Canadien sur quatre (24 %) reconnaît avoir pris le volant au moins une fois au cours de l'année alors que son taux d'alcoolémie était près de la limite permise ou supérieure à celle-ci.

Au Québec, cette proportion dépasse largement le tiers, grimant à 37 % des personnes interrogées qui reconnaissent avoir agi de la sorte. En fait, aucune autre province canadienne ne s'approche des chiffres affichés par le Québec, la se-

conde place étant occupée par la Colombie-Britannique, avec 28 % des automobilistes qui disent avoir conduit au moins une fois en état d'ébriété.

Pire encore, 4 % des répondants québécois disent avoir ce genre de comportement assez fréquemment.

Du côté du CAA-Québec, on s'explique mal cette attitude «distincte» des Québécois en ce qui concerne l'alcool au volant, selon son porte-parole, Cédric Essiminy. «C'est difficile à expliquer. Est-ce que l'on peut associer cela au fait que les lois sont plus strictes ailleurs au pays, où le .05 administratif est en vigueur?

Mais ça démontre qu'il reste encore du travail à faire.»

Le Québec est en effet la seule province où la limite permise est toujours de 80 milligrammes par 100 millilitres de sang.

Le directeur général d'Éduc'alcool, Hubert Sacy, avance une autre explication. «Le problème que nous avons au Québec en particulier, c'est que les gens n'ont pas l'impression qu'ils vont se faire prendre s'ils conduisent avec les facultés affaiblies, explique-t-il. Tant qu'ils n'auront pas la perception qu'ils peuvent se faire attraper, ils vont continuer à agir de la même manière.» «La crainte est le commencement de la sagesse», ajoute-t-il, philosophe.

Curieusement, les Canadiens, y compris les Québécois, estiment à 98 % que la conduite en état d'ébriété est inacceptable.

Le sondage du CAA a été réalisé par Harris Decima auprès de 2000 Canadiens. Sa marge d'erreur est de 2,2 %, 19 fois sur 20.

Éduc'alcool lançait justement hier un calculateur d'alcoolémie téléchargeable pour téléphone cellulaire. Accessible pour les modèles iPhone, il sera bientôt disponible pour la plupart des téléphones intelligents.

La Presse canadienne

SOLDES

20% à 70%

Enfants Des Longuechamps

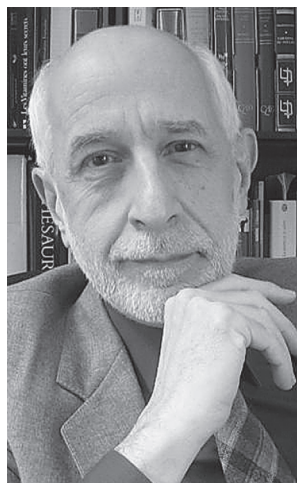
Vêtements d'enfants 0 à 18 ans
Vêtements de maternité1007, RUE LAURIER
OUEST, OUTREMONT
TÉL.: 274-2442

Invitation

Vœux du Jour de l'An

L'archevêque de Montréal,
M. le cardinal Jean-Claude Turcotte,
sera heureux de rencontrer toutes les personnes
qui désirent échanger des vœux avec lui à l'occasion
du Nouvel An. On pourra le rencontrer après la messe
de 11 h, le samedi 1^{er} janvier à la
Cathédrale Marie-Reine-du-Monde
(angle René-Lévesque et Mansfield, métro Bonaventure).

Pour information : 514 866 1661

Église
catholique
de Montréal

Congédié?

Voyez

François Gendron

avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545



ACTUALITÉS



Travailleuses enceintes

La CSN défend le programme de retrait préventif

LIA LÉVESQUE

La CSN mènera une lutte de tous les instants pour empêcher que le programme de retrait préventif de la travailleuse enceinte soit modifié tel qu'il est recommandé dans un rapport remis à la CSST.

Ce rapport d'un groupe de travail mandaté par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) pour faire le point sur le régime de santé et sécurité, après 30 ans d'existence, suggère notamment de «recenter» ce programme appelé «Pour une maternité sans dangers».

Ce programme permet à une travailleuse enceinte ou qui allaite et qui croit que son travail représente un danger pour elle ou son enfant de demander à son employeur d'éliminer le danger ou d'être affectée à un autre poste. Si l'employeur est dans l'impossibilité d'éliminer le danger ou d'affecter la travailleuse à un autre poste, celle-ci peut bénéficier d'un retrait préventif et être indemnisée.

Le rapport du groupe de travail conclut que ce programme a été pratiquement dénature, au fil des ans, au point de devenir une sorte de congé de maternité. Le rapport souligne que le nombre de réclamations acceptées est passé de 1146 en 1981 à 32 532 en 2008, pendant que les débours sont passés de 2,6 millions à 208,2 millions.

En fait, 95 % des réclamations sont acceptées. Le groupe de travail propose donc de modifier la loi pour conférer à la

CSST le pouvoir de déterminer les normes relatives à l'exercice de ce droit de retrait préventif de la travailleuse enceinte.

Interrogée à ce sujet hier, la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, s'est montrée outrée de la comparaison avec un congé de maternité et a jugé odieuse une telle critique du programme. «On ne met pas suffisamment l'accent sur la prévention et, après ça, on se plaint de coûts astronomiques de santé-sécurité ou du retrait préventif. C'est complètement indécent de prendre le problème par ce bout-là. Au contraire, ce qu'il faut intensifier, c'est la prévention. Réglons le problème à la source; nettoisons nos usines», s'est exclamée Mme Carbonneau.

La présidente de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) presse la CSST de ne pas suivre cette recommandation du rapport. Elle compte aussi «être très active» auprès de la ministre du Travail, Lise Thériault, afin de s'assurer que la Loi sur la santé et la sécurité du travail ne soit pas modifiée comme il est suggéré par le groupe de travail.

«Pour rien au monde on ne voudrait voir remise en question cette politique-là. Je trouve ça complètement indécent qu'on risque des choses par rapport aux femmes enceintes, alors qu'on n'est même pas capable de faire le virage qui s'impose qui est celui de la prévention», a plaidé la dirigeante syndicale, en entrevue avec La Presse canadienne.

La Presse canadienne



Dans le centre médias du sommet du G20, Madeline Boyce et Kalya Kardash profitent d'un (faux) bout de Muskoka en plein cœur du centre-ville.

Un faux lac, de vraies dépenses

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Ottawa — Pour être beau, c'était beau. Un bout de Muskoka en plein cœur de Toronto. La nature canadienne dans toute sa splendeur bucolique, air conditionné en prime. Grands espaces, belles forêts. Et ce bruit qu'on entend ici, dans les haut-parleurs, ce ne serait pas des mouches?

Bienvenue au faux lac le plus célèbre du monde. Odeurs et couleurs de Muskoka dans le centre médias du G20 de la Ville reine. Six pouces d'eau dans un bassin préfabriqué, des canots suspendus et quelques

images vidéo comme symboles d'une «orgie de dépenses» que l'opposition n'a pas cessé de critiquer depuis le printemps.

Près d'un milliard de dollars pour trois jours de sommets rassemblant dans deux villes les membres du G8 et du G20: vrai que la facture a été salée. Et parfois surprenante: des dizaines de milliers de dollars pour des bâtons lumineux (glow sticks) ou pour des manteaux antimoustiques, des centaines de milliers de huardes pour de la lotion antimouches (combattre les mouches coûte cher, déci-

dément) ou de la crème solaire, la liste des dépenses en a fait sursauter plus d'un.

Plusieurs petits projets financés par le gouvernement sont ainsi devenus célèbres pour leur inutilité apparente: les toilettes et le belvédère (gazebo) de 300 000 \$ situés à plus de 20 kilomètres du lieu du sommet du G8, par exemple. Ou encore, le vieux bateau à vapeur restauré pour près de 400 000 \$... mais toujours en réparation au moment du sommet. Le tout situé dans la circonscription du ministre

Tony Clement, élu de justesse en 2008.

Pour les trois partis d'opposition de la colline parlementaire, les sommets du G8 et du G20 sont devenus la meilleure illustration des contradictions d'un gouvernement qui se vante d'être un modèle en matière d'économie, mais qui traîne le plus large déficit de l'histoire canadienne... et qui ne rechigne pas à sortir les milliards quand il s'agit d'acheter des avions militaires, d'agrandir des prisons ou de faire de Toronto une forteresse le temps d'une fin de semaine.

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le rapport d'un groupe de travail mandaté par la CSST pour faire le point sur le programme de retrait préventif de la travailleuse enceinte suggère notamment de le «recenter».

Carbonneau s'attaquera à «la droite de plus en plus provocante»

LIA LÉVESQUE

La droite au Québec est «de plus en plus provocante», et la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, a bien l'intention de confronter son discours en 2011.

À l'occasion de sa rencontre de fin d'année avec la presse, hier à Montréal, pour faire le bilan de l'année 2010 et faire état de ses attentes pour 2011, la dirigeante syndicale a souligné cette montée de la droite.

Elle dit avoir fait «le constat de voir monter une droite de plus en plus provocante au Québec», citant comme exemple «des organismes comme le Réseau liberté Québec, continuellement à l'assaut de la place publique, à grand renfort de marketing politique, alors que, malgré le camouflage de nouveauté, au fond, c'est une organisation qui répète éternellement les mêmes vieux mantras».

Mme Carbonneau croit d'ailleurs que la crise de confiance et le cynisme par rapport à la politique constituent un terreau fertile pour les solutions préconisées par cette droite.

Parmi ces solutions de droite qu'elle dénonce, elle cite le désengagement de l'État et la privatisation dans le domaine de la santé.

Elle rappelle que de nombreux scandales qui ont éclaté tout au long de l'année au Québec impliquaient justement des entreprises privées, notamment dans la construction. Elle ne croit pas toutefois qu'une majorité de Québécois se laissera séduire par ces

idées de droite. Elle rappelle que de précédents sondages ont déjà démontré que, lorsqu'ils sont confrontés à la possibilité de baisses d'impôt accompagnées d'un désengagement de l'État, les Québécois préfèrent encore que l'État demeure présent et joue un rôle social certain.

Antibriseurs de grève et mandat

En 2011, la centrale syndicale compte également accentuer la pression sur le gouvernement Charest afin de faire modifier les dispositions antibriseurs de grève du Code du travail. Une commission parlementaire à ce sujet doit d'ailleurs être tenue en février.

La CSN est la centrale syndicale à laquelle est affilié le Syndicat des travailleurs de l'information du Journal de Montréal. Il y aura bientôt deux ans, le 24 janvier, les 253 syndiqués du quotidien étaient mis en lock-out par la direction du journal, propriété de Quebecor Media. Le journal est toujours publié, étant alimenté par le travail des cadres et d'employés œuvrant pour d'autres médias appartenant au conglomérat.

Sur un autre plan, la Confédération des syndicats nationaux tiendra en mai prochain son 63^e congrès. Mme Carbonneau n'a pas voulu dire dès maintenant si elle solliciterait un renouvellement de mandat, elle qui achève présentement son troisième mandat. Elle fera part de ses intentions en mars.

La Presse canadienne

Suaad Mohamud gagne une première bataille

La Cour fédérale a ordonné à Ottawa de rémunérer les avocats de la dame qui s'était vu refuser le retour au pays au motif qu'elle ne ressemblait pas à sa photo de passeport.

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Ce n'est pas encore le pactole, du moins pas celui qu'elle réclame, mais Suaad Hagi Mohamud a gagné une petite victoire devant les tribunaux. La Cour fédérale a ordonné au gouvernement fédéral de rémunérer les avocats de la dame qui s'était vu refuser un retour au pays au motif qu'elle ne ressemblait pas à sa photo de passeport.

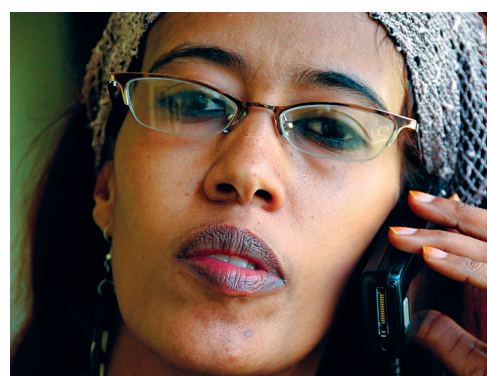
Le 15 décembre dernier, la Cour fédérale a en effet enjoint à Ottawa de verser 13 510 \$, plus la TPS, à l'équipe légale de Mme Hagi Mohamud. Il ne s'agit pas d'un règlement et cela n'a donc aucune incidence sur la poursuite de 2,5 millions de dollars intentée par Mme Hagi Mohamud contre Ottawa. Les deux avocats de la dame sont en congé pour le temps des Fêtes et n'ont pas pu être joints hier. Un adjoint de l'un d'eux a dit ne pas être au courant du dossier.

Suaad Hagi Mohamud est cette Canadienne restée coincée trois mois au Kenya, à l'été 2009, parce que ses lèvres étaient plus pulpeuses que sur sa photo de passe-

port. À l'aéroport, on l'a empêchée de prendre son vol de retour vers le Canada. Par la suite, les agents consulaires canadiens l'ont accusé d'imposture et ont détruit son passeport. C'est un test d'ADN, reliant la dame à son jeune fils resté à Toronto, qui lui a permis de rentrer chez elle.

Mme Hagi Mohamud allègue qu'Ottawa aurait dû être plus prompt et lui permettre plus tôt dans le processus de passer ce test d'ADN. Elle réclame un dédommagement de 2,5 millions de dollars.

Depuis le début de la cause, ses avocats se sont faits très discrets, refusant toute demande de commentaires. Selon la version des faits d'Ottawa, l'agent consulaire canadien a commencé à avoir des doutes sur l'identité réelle de la dame devant lui parce qu'elle a fourni la mauvaise date d'anniversaire de son fils, a été incapable de nommer le premier ministre du Canada ou encore une des stations de métro qu'elle disait utiliser pour aller travailler. Les autorités canadiennes croyaient que c'était en fait la sœur de Suaad, Jihan, qui tentait d'entrer illégalement au Canada. À cela, les avocats de Mme Mohamud



SIMON MAINA AGENCE FRANCE-PRESSE

Suaad Hagi Mohamud

refusent de répondre, ne confirmant ni n'infirmer l'existence d'une telle sœur. Ils rappellent plutôt que Mme Hagi Mohamud a été photographiée à l'aéroport quand elle a été refoulée par la compagnie aérienne, puis au moment de passer le test d'ADN et que les deux photos sont identiques.

Le Devoir

Augmentation du prix des visas

Ottawa se dit impuissant devant la décision des Émirats arabes unis

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Le gouvernement fédéral se dit impuissant en ce qui concerne la décision des Émirats arabes unis d'imposer des visas aux visiteurs canadiens, dont le prix est environ le triple des tarifs habituels en la matière.

À compter du 2 janvier, les Canadiens désireux de se rendre aux Émirats arabes unis devront se procurer un visa. Et attention! La note sera salée: 250 \$ pour un visa d'un mois, 500 \$ pour un visa de trois mois et 1000 \$ pour un visa de six mois permettant plusieurs entrées et sorties du pays. Ces tarifs sont de deux à cinq fois plus élevés que ce qui se fait en la matière d'habitude. Par exemple, le Canada impose aux ressortissants émiriens un visa coûtant 75 \$ ou 150 \$ pour des entrées multiples. Le visa pour se rendre au Pakistan coûte 100 \$, ou 190 \$ pour des entrées multiples.

Cette décision s'inscrit donc dans la foulée de la guerre commerciale que livrent les Émirats arabes unis au Canada afin d'obtenir plus de plages horaires pour ses compagnies aériennes dans les aéroports canadiens. Déjà, les Émirats arabes unis n'ont pas renouvelé le bail du Canada, qui opérerait en leur sol une base militaire secrète qu'il utilisait comme escale logistique lui permettant d'approvisionner ses troupes en Afghanistan.

Au bureau du ministre des Affaires étrangères, on indique que le Canada connaissait les intentions des Émirats depuis 2009. At-il tenté de manifester son déplaisir? «Nous ne discutons pas de nos échanges et discussions diplomatiques avec d'autres pays», s'est bornée à dire la porte-parole du ministre Lawrence Cannon, Mélissa Lanstman. Chaque pays est maître des tarifs qu'il impose, a-

t-elle ajouté. Il n'y a donc rien d'illégal à exiger de tels frais.

Du petit problème au conflit gigantesque

Les partis d'opposition ont été prompts à condamner les conservateurs. Selon le néodémocrate Paul Dewar, le gouvernement conservateur aurait le droit de plaider qu'il ne veut pas façonner sa politique commerciale et aérienne sous la menace. Mais voilà: ce n'est pas de cela qu'il s'agit, dit-il. «J'ai rencontré l'ambassadeur et il m'a dit que cela fait un an qu'il essaye sans succès de parler ou de rencontrer le ministre Lawrence Cannon. Il est là, le problème. C'est le refus des conservateurs de même engager une discussion diplomatique.»

Selon le libéral Dan McTeague, cela démontre «l'incompétence du gouvernement Harper en matière de relations internationales. [...] Il n'est pas capable de résoudre un petit pro-

blème et il le laisse grossir jusqu'à ce qu'il devienne un conflit commercial gigantesque». Selon M. McTeague, cela explique pourquoi le Canada a été incapable d'obtenir un siège au Conseil de sécurité de l'ONU.

Il semblait au départ exister une faille dans le système des Émirats arabes unis, ses compagnies aériennes (Emirates Airlines et Ethiad Airways) offrant aux voyageurs de se procurer pour eux les visas à tarif bien plus compétitif. La faille a été colmatée hier. Les sites des deux entreprises indiquent qu'à compter du 2 janvier, il leur sera impossible de se procurer des visas pour leurs voyageurs canadiens. Ceux-ci devront absolument s'adresser eux-mêmes aux ambassades des Émirats.

Il y aurait environ 25 000 Canadiens et 200 sociétés établis aux Émirats arabes unis.

Le Devoir

ACTUALITÉS

Projet de loi sur le patrimoine culturel

Des experts s'inquiètent du sort du patrimoine vivant

Québec sera-t-il capable de sauver la guignolée, les canots de glace ou les chants de gorge?

ISABELLE PORTER

Québec — Comment faire pour empêcher la disparition de traditions comme la guignolée, les canots de glace ou encore les chants de gorge? Le projet de loi sur le patrimoine culturel qui sera bientôt étudié à l'Assemblée nationale saura-t-il faire la différence? Certains en doutent.

«Tu ne peux pas décréter par une loi que les gens chantent», lance Robert Bouthilier, un chercheur et ethnologue qui

«Jusqu'à présent, le patrimoine vivant n'a pas eu droit à la même attention que les autres pratiques culturelles»

— Antoine Gauthier, directeur du Conseil québécois du patrimoine vivant

œuvre depuis des décennies à garder en vie les chansons traditionnelles du Québec et de l'Acadie.

M. Bouthilier suit quand même de près les progrès du projet de loi 82. Présenté il y a déjà près d'un an par la ministre de la Culture, Christine St-Pierre, le projet de loi sur le patrimoine culturel doit être étudié en commission parlementaire à compter du 18 janvier prochain.

Le volumineux document propose entre autres que l'État ne se contente plus de protéger le patrimoine bâti (églises, monuments, etc.), mais veille aussi à la survie du patrimoine immatériel ou vivant. La démarche est dans l'air du temps depuis l'adoption en 2003 de la Convention de l'UNESCO sur le patrimoine immatériel, qui a mené à la reconnaissance du tango argentin comme de la cuisine française.

Pour M. Bouthilier, qui a déjà dirigé le Conseil québécois du patrimoine vivant (CQPV), la guignolée est un exemple assez typique de patrimoine immatériel. «C'est tout à fait dans la définition parce que c'est une pratique sociale qui se reflète, non pas dans un monument, mais dans la pratique de l'instant. Tu ne peux pas mettre la guignolée dans un musée.»

Or le ministère de la Culture, avec son système de subventions et ses pratiques culturelles bien encadrées, ne peut pas faire grand-chose, selon lui. «Dieu sait si on en a, des chansons; on en a des centaines de milliers, mais personne ne les chante aujourd'hui», déplore-t-il.

Au lieu de vivre la culture, on se contente trop souvent de la consommer, selon lui. «Quand on chante des chansons dans un bar, les gens trouvent ça ben le fun, mais ils n'osent pas le faire parce que la culture leur dit de fermer leurs gueules et d'acheter nos disques et nos spectacles.»

L'actuel directeur du CQPV, Antoine Gauthier, n'est pas de cet avis. «Jusqu'à présent, le patrimoine vivant n'a pas eu droit à la même attention que les autres pratiques culturelles», observe-t-il. Le cursus scolaire des Québécois ne tient pas du tout compte des chansons traditionnelles, par exemple.

Dans le mémoire qu'il a soumis à la commission parlementaire sur le projet de loi 82, le Conseil propose d'ailleurs que le ministère de l'Éducation participe à la reconnaissance de ce patrimoine. Le ministère de la Culture peut lui aussi collaborer. «Le rôle de l'État, c'est d'encourager les manifestations publiques de la culture. Le ministère de la Culture a le potentiel de subventionner des activités culturelles amateurs pour favoriser l'étincelle de base, avance M. Gauthier. C'est une bonne approche parce que c'est la seule possible.»

Le président d'Héritage Montréal, Dinu Bumbaru, est optimiste, mais impatient de voir progresser le projet de loi. «Plus de cinquante mémoires ont été déposés. C'est un très bon signe.» Or M. Bumbaru s'intéresse davantage aux passages du projet de loi qui portent sur le patrimoine matériel ou bâti.

Avec ses 265 articles, le document ratisse large et constitue une refonte de la Loi sur les biens culturels de 1972. Pour Héritage Montréal, la priorité est d'intervenir sur les dispositions pour les amendes imposées aux propriétaires et promoteurs dont les travaux sur des immeubles patrimoniaux ne sont pas autorisés. «Il faut trouver le moyen d'offrir de l'aide aux propriétaires pour que ce soit davantage un plaisir qu'une peine de protéger le patrimoine», explique-t-il. M. Bumbaru souhaite en outre qu'on profite de la future Loi sur le patrimoine culturel pour cibler certains chantiers prioritaires, en matière de patrimoine religieux notamment.

Le Devoir



Le métro de la discorde

JEANNE CORRIVEAU

Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué? Telle semble avoir été la devise du gouvernement de Jean Charest dans le dossier des voitures du métro de Montréal.

Les travailleurs de La Pocatière commencent à perdre l'espoir de voir un jour se conclure cette saga qui faisait le bonheur des avocats depuis quatre ans et demi. Au fil des mois, le contrat avait pris une telle ampleur, atteignant 1053 voitures, que l'affaire avait même attiré la convoitise de constructeurs étrangers tels que l'entreprise chinoise Zhuzhou Electric Locomotive et l'espagnole Construcciones y Auxiliar de Ferrocarriles (CAF).

De crainte de voir le gâchis s'étirer pendant quelques années supplémentaires, Québec a adopté une loi spéciale au mois d'octobre dernier, signant la fin d'un embarrassant feuilleton amorcé en 2006.

C'est donc le consortium Bombardier-Alstom

qui fournira les nouvelles voitures qui seront livrées à compter de 2013 pour remplacer les vieilles MR-63 qui roulent sur la ligne verte depuis plus de 40 ans.

En escamotant le processus d'appel d'offres, Québec a coupé l'herbe sous le pied de CAF. Et a fait fi de l'avis de la Société de transport de Montréal (STM). Mais bon, il y avait urgence, a rappelé le gouvernement libéral, qui s'apprêtait à déclencher une élection complémentaire dans la circonscription de Kamouraska-Témiscouata, où se trouve justement l'usine de Bombardier.

Le contrat du métro n'aura pas suffi à donner la victoire aux libéraux, mais au moins la page est tournée. Reste maintenant à décider de la couleur de ces satanées voitures de métro. Ça devrait être plus simple que de lancer un appel d'offres.

Le Devoir

Objets de l'année 2010

Tempête de neige

Les autorités new-yorkaises reçoivent une pluie de critiques

New York — Les critiques pleuvaient hier contre les pouvoirs municipaux de New York, accusés de mauvaise gestion de la crise et de paralysie de la ville, après le passage d'une sévère tempête de neige sur le nord-est des États-Unis.

«La réponse [de New York] a été inacceptable», a déclaré à la presse Christine Quinn, présidente du conseil municipal, qui a décidé de convoquer une session extraordinaire sur la question.

«Nous entendons de toute part des plaintes de gens qui n'avaient toujours pas vu passer de chasse-neige ou de pelleuse l'après-midi du lendemain [de la tempête]. Cette absence d'intervention est la pire dont je puisse me souvenir», a-t-elle ajouté.

La tempête de neige, une des plus sévères qu'ait connues New York, a commencé dimanche et a duré un peu plus de 24 heures, laissant lundi soir une ville recouverte de plus d'un demi-mètre de neige. Le nettoyage a alors commencé, mais des pans entiers de New York, notamment à Brooklyn, dans le Queens ou le Bronx, n'avaient toujours pas vu de chasse-neige mardi soir. Et des rues sont restées impraticables et bloquées par les congères ou des véhicules immobilisés au milieu de la chaussée.

Parmi les centaines d'histoires de bus arrêtés, de commerces fermés ou de lignes de métro suspendues, les plus terribles concernaient des ambulances arrivées plusieurs



LUCAS JACKSON REUTERS

«Personne ne dit que c'est facile, mais nous faisons tout ce qui est possible», a expliqué hier le maire de New York, Michael Bloomberg, entouré de son équipe d'urgence.

heures après avoir été appelées, parfois trop tard.

Le maire, Michael Bloomberg, a tenu une conférence de presse pour justifier le travail des secours. «La situation est mauvaise, personne ne dit que c'est facile, mais nous faisons tout ce qui est possible», a-t-il assuré.

Dans les médias ou les blogs, de nombreux citoyens rappelaient les coupes subies par les services municipaux, qui ont perdu 400 postes ces dernières années alors que des centaines de nouvelles suppressions d'emplois sont prévues. Beaucoup accusaient le maire de ne faire déblayer que Manhattan et surtout les quartiers touristiques de Times Square ou de Broadway.

Les avions décollent

Les voyageurs bloqués par l'importante tempête de neige qui a paralysé le nord-est des

États-Unis voyaient enfin la lumière au bout du tunnel hier, alors que les efforts de déneigement progressaient et que les transporteurs aériens tentaient de rattraper le retard accumulé.

Dans les trois aéroports de la ville, John F. Kennedy, La Guardia et Newark, toutes les pistes étaient redevenues praticables hier après-midi. Tous les départs prévus, notamment vers l'Europe, dans la soirée étaient confirmés.

Mardi soir, l'aéroport John F. Kennedy était toujours rempli de passagers qui tentaient de trouver une place sur un vol ou dans un hôtel, ou encore de modifier leurs plans. Les files qui se sont formées aux comptoirs de location de voitures, de transport terrestre et de bagages perdus se sont maintenues tout au long de la journée.

Agence France-Presse

Grippe A(H1N1)

L'Agence de santé publique a appris de la pandémie

Ottawa — L'Agence de la santé publique du Canada a établi 34 façons de faire mieux la prochaine fois qu'une pandémie de grippe frappera le pays.

L'Agence a publié hier un rapport sur les leçons tirées de la gestion gouvernementale de la pandémie de grippe A(H1N1) en 2009. Dans l'ensemble, l'organisme juge que les gestes posés par le gouvernement pour lutter contre cette pandémie ont été efficaces.

«Dans le cas de la grippe H1N1, les leçons tirées de la première vague ont été appliquées aux activités durant la deuxième vague», peut-on lire dans le rapport. «On s'attend à ce que les leçons tirées du présent examen mènent à une réponse encore plus efficace et efficace à de futures pandémies et à d'autres genres de phénomènes de santé publique d'envergure nationale.»

Selon une récente étude publiée dans le *Journal of the Association médicale canadienne*, 8678 admissions ont été enregistrées dans les hôpitaux en lien avec la pandémie, dont 1473 en soins intensifs. En tout, 428 personnes sont mortes de la grippe A(H1N1).

Le rapport explique qu'une part de l'efficacité dont le gouvernement a fait preuve est attribuable à la mise en place de recommandations faites à la suite d'autres épidémies de maladies, comme le SRAS en 2003, et la listériose en 2008.

Cependant, certaines des lacunes observées dans la gestion de la pandémie de H1N1 découlent de la non-application de recommandations faites par ces mêmes instances. Parmi ces recommandations figure la mise en place d'un système de surveillance de la santé publique.

Le rapport déplore que, durant la pandémie de H1N1, il ait été impossible de suivre pleinement l'administration des vaccins et la couverture de la vaccination.

Un autre rapport concernant la réaction du Canada face à l'éclatement de la grippe A(H1N1) a été rendu public hier, et la conclusion est la même. Un comité du Sénat a présenté 18 recommandations pour que le Canada soit mieux préparé la prochaine fois, dont l'une plaide pour la mise en place d'un fournisseur de vaccins de rechange.

«Le Canada a très bien géré la situation comparativement à d'autres pays», a néanmoins affirmé, par voie de communiqué, le vice-président du comité, le sénateur Kelvin K. Ogilvie.

La Presse canadienne

Téléphone : 514 985-3322

Télécopieur : 514 985-3340

LES PETITES ANNONCES

I • N • D • E • X
REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

100 • 199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL
100 • 150 Achat-vente-échange
160 • 199 Location

200 • 299 IMMOBILIER COMMERCIAL
200 • 250 Achat-vente-échange
251 • 299 Location

300 • 399 MARCHANDISES
400 • 499 OFFRES D'EMPLOI
500 • 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES
600 • 699 VÉHICULES

103 CONDOMINIUMS ET COPROPRIÉTÉS
SANCTUAIRE DU MT-ROYAL
2 càc. 2 s/bains, garage double, 5 électros. Libre. 514-577-2465.

160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER
DISCRIMINATION INTERDITE
La Commission des droits de la personne du Québec appelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de et à ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

MÉTRO CADILLAC. 3 1/2 lt réno
Demi s.-s., très clair, pl. bois, entrées lav-séch. Idéal 1 ou 2 pers. Libre. 514-525-2357

VERDUN, 5 1/2, haut duplex, 3.c.c., les entrées, lav-vaiss. inclus. Grand balcon arrière. Libre. 950\$ chauffé. 514-967-6724 (soir)

LES PETITES ANNONCES

DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8 H 30 À 17 H 00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14 h 30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone: 514-985-3322
Télécopieur: 514-985-3340
petitesannonces@ledevoir.com
Conditions de paiement : cartes de crédit

AMERICAN EXPRESS, MasterCard, VISA

170 HORS FRONTIÈRES EUROPE À LOUER
PARIS VII - XV Champ-de-Mars
Site exceptionnel - 2 1/2 rénové 08
Tt équipé, très ensoleillé. Sur jardin
Sem/mois 514-272-1803

301 ŒUVRES D'ART
ŒUVRES D'ART à vendre
www.oeuvreart.ca

176 CHALETS À LOUER
À Mont-Tremblant, bord de lac.
3 chambres, 350\$ et +/sem.
www.chaletsjfb.ca, 810-688-3347.

BORD DE MER-L'ISLET SUR MER
Candos à louer (ou à vendre)
418 607-0541 514 522-6229
www.oleblanchesurmer.com

3 Magnifiques grands tableaux de Kittle Bruneau.
1 Claude Toussignant
3 Pierre Blanchet
418 832-8737

307 LIVRES ET DISQUES
"Librairie Bonheur d'Occasion"
achète à domicile livres de qualité en tout genre. 514 914-2142
4487 de la Roche/Mt-Royal

530 COURS
530 COURS

www.ecoledepeinture.com

515 INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE
VOTRE ORDINATEUR BOGUE OU RALENTIT ?
Mise à jour et réparation P.C., Mac et portables. 10 ans d'exp. Service à domicile. 514-573-7039 Julien

575 DÉMÉNAGEMENTS
LES DÉMÉNAGEMENTS BRETON-SAVARD
Emballage - Entreposage - Planos. Assurances compl. Estim. gratuite. www.breton-savard.com 514-254-1447

Association québécoise des troubles d'apprentissage
« J'apprends différemment parce que j'ai de la difficulté... »
www.aqeta.qc.ca

AVIS À TOUTS NOS ANNONCEURS
Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.
LE DEVOIR ne sera pas responsable des erreurs répétées.
Merci de votre attention.

Le mémoriel

Le Mémoriel
1855, rue Du Havre
Montréal Qc H2K 2X4
Tél.: 514 525-1149
Télex: 514 525-7999
necrologie@lememoriel.com

Pour une publication section décès
Bureau ouvert du lundi au vendredi de 10h30 à 18h30
Par téléphone, télécopieur ou par courriel le; samedi et dimanche de 12h00 à 17h30

SLA : 3 lettres du mot paralysie
La SLA vous enlève TOUT, sauf votre lucidité
Aidez-nous à vaincre cette maladie mortelle qui tue 3 Québécois par semaine !

ELLE ESPÈRE NE JAMAIS FÊTER SES 75 ANS.
La Société canadienne de la sclérose en plaques espère trouver un remède d'ici son 75^e anniversaire. Aidez-nous.
OÙ Y A DE L'APPU, Y A DE L'ESPOIR.
1 800 268-7582
scleroseenplaques.ca/qc



porter

Le Père Noël a décollé. Porter atterrit avec ses cadeaux.

Joyeux Après-Noël à tous ! Déballez des rabais de 30 % sur tous les vols Porter.
Pour ouvrir votre cadeau, mentionnez le code BOITE30.
Réservez avant le 30 décembre 2010.

Porter. Raffinée sur toute la ligne.



Vols au départ de Montréal. Mentionnez le code BOITE30.

Trajets avant le 26 juin 2011. Les tarifs ci-dessous incluent le rabais de 30 %.

Tarifs à partir de :

TORONTO 20 par jour 63* \$	HALIFAX 91* \$	ST. JOHN'S 105* \$	SUDBURY 98* \$	THUNDER BAY 84* \$
BOSTON 140* \$	CHICAGO 140* \$	MYRTLE BEACH 182* \$	NEW YORK 85* \$	

Réservez en ligne ou contactez votre agent de voyages.

* Porter peut exiger un achat jusqu'à 21 jours à l'avance. L'aller simple en classe Fixe n'inclut pas les taxes, frais et surcharges. Ce tarif aller-simple n'exige pas l'achat d'un aller-retour. Les sièges à ce tarif sont en nombre limité et peuvent ne pas être disponibles sur tous les vols ou pour toutes les dates. Offre valable pour les nouvelles réservations seulement.

flyporter.com

ÉDITORIAL

Patrimoine

Toujours perdant

Pourquoi le Québec a-t-il choisi de perdre la mémoire? Aura-t-il un jour véritablement envie de la retrouver? La bataille de Pierre Moussard, cet amoureux du patrimoine, que nous relatons à la une du *Devoir*, est un autre exemple d'une confrontation entre deux visions du monde. Et c'est la culture, au sens large, qui en sort chaque fois perdante.



Calixa-Lavallée est le nouveau théâtre d'une incompréhension maintes fois racontée: d'un côté, le souci de ne pas oublier, de l'autre, celui de faire table rase en invoquant parfois des raisons économiques, parfois des dispositions réglementaires — mais chaque fois causant de mécanique et jamais de cet intangible qui se nomme valeurs, héritage, continuité...

Le petit village de la Montérégie n'est pourtant pas une banlieue champignon, née de nulle part au bord d'une autoroute. L'endroit a un passé et on devrait s'y réjouir que quelqu'un veuille en préserver les traces, de surcroît avec une certaine discrétion. Au lieu de quoi, on chipote pour une petite chapelle. En fera-t-on autant quand les tours de forage s'installeront, en quête du gaz de schiste dont le sous-sol de la région regorgerait? On peut plutôt croire que l'argument économique et l'appui du gouvernement à l'industrie gazière auront raison des protestations. Les amoureux des chapelles d'autrefois ne bénéficient pour leur part ni de l'un, ni de l'autre.

L'histoire de M. Moussard n'est pas unique: elle est une anecdote de plus qui témoigne de notre difficile rapport collectif à la culture prise dans son sens véritable, esthétique, ou d'avant-garde, plutôt que de divertissement. Depuis plus de 30 ans, des groupes se sont constitués pour sauver notre patrimoine (l'un des plus connus, Héritage Montréal, est né en 1975), préserver des biens, des traditions, ou même des paysages (la bataille de Grondines pour que le Saint-Laurent ne soit pas défigurée par des pylônes date de 1985)... On a expliqué, analysé, comparé avec l'Europe ou nos voisins du Sud.

Et pourtant, nous en sommes quasiment au même point qu'au milieu du siècle dernier, quand les Américains écumaient nos campagnes en quête d'antiquités dont les Québécois se débarrassaient en vrac et à vil prix. On continue soit de détruire, soit de transformer massivement en condos églises ou couvents désertés, il n'y a jamais d'argent disponible que ce soit pour sauver le joyau qu'est un orgue Casavant ou pour récupérer des archives volées, jamais non plus le souci, sauf en des cercles restreints, de mettre en valeur ce qui nous vient du passé.

Si encore ce grand balayage se justifiait par une envie d'audace: miser sur ce que l'art ou l'architecture font de mieux aujourd'hui. Mais tout architecte qui œuvre ici le dira: la seule obsession, c'est le «pas cher». La joliesse, l'innovation, le superflu seront sans remords sacrifiés à cette aune. Quant à l'art public, il suffit qu'il dérouté un peu pour être cloué au pilori.

Nous ne savons pas préserver notre patrimoine, mais nous ne savons pas non plus créer celui de demain.

Résultat: nos campagnes s'enlaidissent, nos villes sont sans grand attrait et peu de collectionneurs privés s'imposent de conserver nos trésors. Qui s'étonnera qu'à Calixa-Lavallée, ce soit un Français qui ait compris mieux que les autres l'importance de vieux bûchers et de cœurs saignants?

La petite bataille de M. Moussard ne sera pas citée aux audiences sur le projet de loi 82, sur le patrimoine culturel, qui se tiendront à Québec à la mi-janvier. Il sera déjà beau qu'un cadre législatif cohérent en ressorte pour protéger ce qui doit impérativement l'être.

Mais le problème au Québec est plus fondamental. Il tient dans ce cri du cœur lancé par l'ethnologue Robert Bouthilier dans un autre article que nous publions aujourd'hui sur la protection du patrimoine immatériel: «Tu ne peux pas décréter par une loi que les gens chantent!» Notre passé est riche et pourtant, dans l'indifférence générale, nos traditions se meurent ou sont remplacées par celles qui sont associées à la commercialisation, comme le notait Lise Payette il y a quelques jours, ou le texte ci-contre en page Idées à propos de l'omniprésence du père Noël.

Il est curieux de le dire à ce moment de l'année que l'on dit marqué par notre folklore, mais le fait est qu'on peut se demander si les Québécois ont envie de leur propre culture. Il semble plutôt que son simulacre — quelques vieilles églises ouvertes, quelques chansons traditionnelles enregistrées par une vedette — leur suffit. Et que lorsque, dans la vie de leur village ou leur quartier, un geste de sauvegarde doit être posé, leur réponse est toujours la même: fermez.

jboileau@ledevoir.com

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX

Rédactrice en chef JOSEE BOILEAU

Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE

Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO



REPRISE

L E T T R E S

L'ami d'Aung San Suu Kyi

Seul l'opportunisme politique peut expliquer l'invitation de visiter le Canada faite à Aung San Suu Kyi, leader du mouvement pro-démocratie en Birmanie, par Stephen Harper. Sinon, quelle convergence d'idées avec cette fervente démocrate pourrait animer notre premier ministre? Depuis son arrivée au pouvoir, M. Harper n'a de cesse d'affaiblir le processus démocratique et ses institutions: violations à répétition de la Loi électorale, manie obsessionnelle du secret, obstructions systématiques à la Loi d'accès à l'information, absence à un forum onusien majeur au profit de l'ouverture d'un Tim Horton, noyautage populiste du Sénat, envoi de combattants et torture en Afghanistan à l'insu du Parlement, etc. En fait, une fois la photo officielle tirée — n'était-ce pas aussi le seul but des sommets du G8 et du G20 à Toronto? —, M. Harper se dira sans doute qu'il aurait eu davantage d'affinités avec les dictateurs militaires birmanes qu'avec Aung San Suu Kyi...

Luc Le Blanc
Montréal, le 28 décembre 2010

Doublé en double

En 2007, j'ai vu le film d'animation états-unien *Ratatouille* et je me souviens très bien que le doublage, d'une exquise qualité, avait été fait en France. On ne pouvait espérer mieux, l'action se déroulant justement en France. Mais qu'a fait Radio-Canada le 25 décembre? Elle a décidé de présenter la version doublée au Québec. Quel manque de jugeote de la part de la télévision d'État!

Les crédits d'impôt du gouvernement québécois auront donc aidé un doublage superfétatoire et bâtarde à voir le jour. Le

pire, c'est qu'il n'a même pas servi au grand écran. De l'argent des contribuables québécois très mal utilisé.

S'il existait un code du doublage, il serait tout bonnement interdit de doubler au Québec des films dont l'action se passe en France (*L'Homme de la Riviera*, *Le Code Da Vinci*) et des acteurs français (Michel Piccoli, Gérard Depardieu). De grâce, quelque chaîne de télé que vous soyez, ne présentez plus *Chocolat* (et Juliette Binoche) doublé au Québec. Un doublage qui a fait écrire à Matthieu Roy-Décarie, un directeur de plateau de doublage pendant quelques années au Québec: «On ne double pas Juliette Binoche par quelqu'un d'autre! Ça ne se fait pas, point à la ligne! Et on ne double pas un film qui se passe dans un petit village français par des acteurs vaguement québécois.»

Sylvio Le Blanc
Montréal, le 26 décembre 2010

Jean-Paul Filion, un homme de lumière

J'ai eu la bonne fortune de connaître dans ma vie quelques-uns des plus beaux types d'homme et de femme que le Québec ait engendrés: Pierre Perrault, Félix Leclerc, Pauline Julien, Gaston Miron, Georges Dor et Jean-Paul Filion. Ce dernier vient de nous quitter à 83 ans. Il est mort dans la nuit du 27 décembre.

Yolande, sa compagne, qu'il a aimée jusqu'au bout de son temps, me disait hier: «Jean-Paul, c'était un homme de lumière, plein d'innocence comme un enfant.»

Peintre, poète, chansonnier et romancier, Jean-Paul Filion était né à Saint-André-Avelin, petit village où il a puisé une bonne partie de son inspiration. Il a d'ailleurs écrit

un roman intitulé *Saint-André-Avelin, le premier côté du monde*. Il a rédigé aussi trois volumes autobiographiques, dont la seconde tranche, *Les Murs de Montréal*, a remporté en 1977 le prix Choix du libraire.

Même s'il a publié une bonne dizaine de livres, c'est surtout sa chanson *La Parenté*, composée et diffusée en 1958, qui l'a révélé au grand public. Depuis lors, on réentend cette chanson chaque année durant les Fêtes.

En 1966, dans une vie antérieure, j'étais directeur artistique de la compagnie de disques Gamma! J'avais alors invité Jean-Paul Filion à graver sur un microsillon ses plus belles chansons. Dans l'une d'elles, Jean-Paul jouait lui-même du violon en mémoire de son père. Comme il était beau dans sa passion et son amour des siens et du terroir! Avec Vigneau et Dor, il a donné à la chanson québécoise une identité, un visage et ses lettres de noblesse.

Un jour qu'on roulait ensemble vers Québec, Jean-Paul Filion chantait: «*Dravons la Gatineau, dravons-la jusqu'en haut...*» Je suis sûr que le père Céleste l'a entendu et accueilli dans sa lumière!

Salut Jean-Paul. A toujours.

Christian Larsen
Gatineau, le 29 décembre 2010

Les bouteilles d'eau

En 2009, la petite ville de Bundanoon, dans le sud de l'Australie, a interdit la vente d'eau sur son territoire. Le règlement municipal avait pour seul but de lutter contre la pollution causée par les innombrables bouteilles en plastique qui finissent au dépot. Qui aura l'audace de s'attaquer à ces bouteilles au Québec?

Benoit Voyer
Sainte-Thérèse, le 24 décembre 2010

LIBRE OPINION

Retrouver le sens du devoir

ALEXIS COSSETTE-TRUDEL
Candidat au Ph.D. en sciences des religions
et doctorant en sémiologie à l'UQAM

«On a tous les droits!» Cette formule apparemment anodine prononcée par un enfant de sixième année (*Le Devoir*, le 7 décembre) traduit bien les dérapages actuels de la société des droits et libertés.

En accordant toujours plus de droits et de libertés aux individus ces dernières années, il s'est opéré dans les sociétés occidentales un renversement complet de la dynamique des rapports sociaux. Le mouvement d'élargissement sans fin des libertés individuelles amorcé à la fin des années soixante a en effet entraîné la disparition complète de la notion autrefois centrale de «devoir».

Progressistes, nous serions aujourd'hui «libres» et «émancipés» socialement, pour ne pas dire «affranchis», en particulier de nos obligations morales et sociales envers la société. Malheureusement, cette société, fondée sur le sable des droits et des libertés, se fragmente chaque jour davantage sous nos yeux.

Du refus de l'immigrant de s'intégrer à la culture d'accueil à l'élève ne reconnaissant pas l'autorité de l'enseignant, en passant par les difficultés du mariage, c'est toujours l'individualisme institutionnalisé à travers les chartes des droits et libertés et consacré par les tribunaux administratifs qui est en cause, battant en brèche la forme du «devoir» avec l'importance que cette notion revêt pour le tissu social. Dans tous les

cas, on invoque son «droit». Mais qu'en est-il de ses devoirs?

Il semble en effet que plus on a de droits, moins on a de devoirs. Ce triomphe du sujet sur la collectivité est, il va sans dire, lourd de conséquences sociales: l'intégration sociale, le civisme, la courtoisie, l'esprit de sacrifice et la reconnaissance de l'autre — valeurs de l'altérité et de la maîtrise de soi — disparaissent rapidement des rapports sociaux et sont remplacés dans les sociétés «libres» par les valeurs individualistes d'un sujet triomphant bardé de droits s'exerçant «malgré» les autres.

Le «droit» à l'éducation

L'école en est un bel exemple. Hormis quelques heureuses exceptions, le devoir traditionnel de reconnaissance des élèves pour les dépositaires du savoir tend à s'amenuiser avec le temps, comme en témoigne le texte du 7 décembre de l'enseignante Hélène Boily. La dissymétrie entre le maître et l'élève s'est volatilisée. On valorise aujourd'hui le tutoiement et d'autres formes de familiarités en classe, de sorte que, lentement, le pli du respect de l'autorité et du civisme chez les jeunes s'est envolé.

Platon croyait que la tyrannie commencerait réellement le jour où les maîtres trembleraient devant leurs élèves. En ce sens, les faits rapportés par Mme Boily et nombre de ses collègues au fil des ans donnent à penser que le futur n'augure rien de bon.

Parallèlement, le principe pédagogique à la mode aujourd'hui est l'ajustement de la matière

au «vécu» et au quotidien de l'élève, au lieu d'inciter ce dernier à sortir de lui-même et à s'«élever» à la culture. Pour masquer la pauvre maîtrise des matières de base, on ajuste sans cesse les exigences à la baisse pour «faire passer» le grand nombre, d'où l'apparence de succès. Le nivellement opéré en éducation, s'il peut s'avérer efficace pour contrer certains maux, produit des individus farouchement égaux à eux-mêmes, incapables de se transcender à travers l'«autre» de la culture.

Cette malheureuse symétrie à l'école concerne autant la forme des rapports sociaux que le fond de la matière enseignée. Elle n'est pas étrangère à l'élargissement exponentiel des droits et des libertés individuelles, et au fait qu'on ne tient plus grand compte aujourd'hui des devoirs de l'individu envers les institutions.

Les enfants, faut-il le rappeler, ne sont certes pas insensibles à cette nouvelle fibre sociale. En outre, le système scolaire est aujourd'hui paralysé par des normes et un cadre législatif qui ne lui laissent plus de prise réelle sur l'enfant. L'institution, accablée et affaiblie, doit aujourd'hui fournir à l'élève-roi les services auxquels «il a droit». L'école a, en conséquence, presque complètement évacué la notion de discipline, renvoyant la balle à des parents qui, trop souvent, ont eux-mêmes sacrifié l'autorité sur l'autel de la «liberté» et des rapports égalitaires avec leurs enfants.

Devoir et individualisme

On ne s'en prendra pas: le sens du devoir est aujourd'hui une notion vétuste dont l'impo-

popularité renvoie précisément au fait qu'elle se situe à l'opposé des valeurs qui régissent le Québec moderne. Contrairement en effet à l'individualisme juridique véhiculé par les chartes des droits et libertés, le sens du devoir repose sur la contrainte sociale et sur le poids historique de la communauté. Or, un grand nombre de Québécois réprovoquent aujourd'hui toute forme de contrainte, de devoir ou d'obligation sociale.

On constate enfin que le sens du devoir s'inscrit dans la durée et la médiation culturelle, plutôt que dans l'«immédiateté» qui caractérise aujourd'hui notre rapport au monde. Il exige le sacrifice d'une part des libertés individuelles à la pérennité du collectif: la famille, la culture, l'État. Tout ceci se situe évidemment bien au-delà de ce qu'une société marchande et fragmentée, fondée sur le désir sans limites et la gratification spontanée, valorise.

Le remplacement graduel au cours des quarante dernières années du sens du devoir et des responsabilités par les droits et les libertés s'est accompagné d'une perte de sens, d'unité et de maturité au Québec dont la conséquence à terme ne peut être que la fracture sociale et le relativisme culturel.

Il ne reste alors qu'à souhaiter que les Québécois retrouvent collectivement le sens du devoir envers les institutions traditionnelles avant que le marché et les actions en justice ne deviennent pour eux les deux seuls moyens de régulation sociale, et que ne soit parachevé l'atomisme social auquel le libéralisme les convie.

IDÉES

L'information: des changements profonds à apporter

RAYMOND CORRIVEAU

Professeur de communication sociale à l'Université du Québec à Trois-Rivières, l'auteur a œuvré au Conseil de presse 12 ans et en a été le président pendant 5 ans

Les révélations publiques d'anciens journalistes de Québec au récent congrès de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, les accusations de Robin Philpot, la réplique de la FPJQ, la réflexion pertinente de Marc-François Bernier et la réfutation acerbe du représentant de Québecor, les déclarations de la présidence de Radio-Canada, bref toutes ces prises de parole du dernier mois donnent un mince aperçu des maux profonds qui agitent le monde des médias au Québec.

Il est toutefois plus troublant de voir que ces carences sont installées depuis fort longtemps. Il faut se souvenir des avertissements de Claude Ryan qui, dès 1967, demandait une commission parlementaire sur la concentration des médias; se souvenir aussi de la crise qui a secoué le Conseil de presse en 1991; se souvenir des inquiétudes sur la concentration de la presse émises par Jacques Parizeau en 1995; se rappeler les multiples commissions ou comités et les divers rapports dénonçant tous la trop grande concentration des médias.

Aujourd'hui, les pires des craintes ne sont plus spéculatives, elles sont devenues des constats. Il est temps d'arrêter de prétexter que l'on produit de l'information pour la population et de plutôt s'installer dans une posture authentique où l'information se dessine dans une perspective citoyenne.

Premiers jalons

La tournée du Conseil de presse en 2008 avait tracé les premiers jalons d'une telle avenue en donnant, pour la première fois, la parole aux citoyens sur l'état de l'information au Québec.

Mais, très rapidement, les entreprises de presse, même les plus ennemies d'entre elles, se sont fédérées pour étouffer, le plus rapidement possible, la nouvelle perspective: l'information comme lien social et non comme marchandise; l'information pour tous et non l'information là où le marché le dicte; l'information des nuances comme des particularités et non l'information de l'uniformisation; l'information de l'intelligence territoriale et non l'information de la grande distribution; l'information comme outil de développement et non comme instrument de sapes des institutions; l'information comme facteur d'émancipation et non comme arme de règlement de comptes, et aussi bien sûr l'information faite par des journalistes et non par des photocopieurs intelligents devenus hommes-orchestres.

Rendre l'information disponible

L'information ne doit pas laisser sa place à des diktats démesurés de rentabilité et aux logiques marchandes conséquentes. La volonté de changement pour une information «durable» s'était manifestée lors de la tournée du Conseil de presse, d'une région à l'autre, d'un acteur de développement à l'autre. Pourtant, et c'est là la pire, l'information devrait pouvoir nous aider à prendre les meilleures décisions dans notre propre vie, tout comme dans l'articulation de notre devenir collectif. Avec de la mauvaise information, nous ne prendrons que de mauvaises décisions.

Il faut arrêter de discuter de l'information selon la perspective des journalistes ou des entreprises de presse, il faut rendre l'information disponible aux citoyens partout sur le territoire. Dire cela



Il faut arrêter de discuter de l'information selon la perspective des journalistes ou des entreprises de presse, il faut rendre l'information disponible aux citoyens partout sur le territoire.

n'est pas diminuer l'excellent travail que la presse indépendante réussit à faire et encore moins négliger les esprits indépendants qui réussissent à travailler dans la presse commerciale. Dire cela, c'est dire que ce n'est pas suffisant.

La difficulté est qu'en n'intervenant pas, les politiciens ont créé leur propre maître. L'exemple du traitement médiatique du budget Bachand est très évocateur. Les politiciens y pensent à deux fois avant de prendre des mesures, si infimes soient-elles, qui grignotent le pouvoir des médias. Les entreprises de presse ne réclament ni plus ni moins qu'un statut «hors société», sans règlement ni contrainte, sous prétexte de ne pas se voir corrompues par quelque forme de présence gouvernementale. Le marionnettiste évoque le fantôme pour mieux tirer les ficelles.

Il n'y a pas de statut «hors société» et les balises que nous ne mettons pas collectivement à ces entreprises leur permettront des excès et un abus de pouvoir médiatique.

Les réponses possibles

Lorsque des gens non élus en viennent à influencer, par leur simple pouvoir médiatique, la gouvernance de l'État, la démocratie ne devient qu'un pavillon de complaisance. Pourtant, les réponses existent, il suffit d'en regarder quelques-unes, en ayant à l'esprit la distinction entre les différents pouvoirs qui balisent la vie en société.

Il faut d'abord constituer une instance d'arbitrage valable. L'autoréglementation aurait pu fonctionner, mais après plus de 35 ans d'existence, force est de constater que les entreprises de presse ne l'ont pas voulu.

Il faut donc se débarrasser de la précarité financière du Conseil de presse et constituer un tribunal administratif. Les journalistes ne sont pas des électrons libres et la force gravitationnelle des entreprises de presse ne leur donne pas la

marge de manœuvre nécessaire à une protection réelle du public, et ce, surtout dans une concentration excessive des médias. Pour protéger les citoyens et redonner une vraie autonomie à la profession, la création d'un ordre professionnel devient une urgence.

Dans le cas contraire, la pratique journalistique finira par se dessiner à coups de hache provenant de jugements de cour. Rien de très respectueux des particularités d'une profession et rien qui risque d'être toujours cohérent. Mais le public prendra la protection là où il la trouve.

L'accessibilité à l'information partout sur le territoire demeure aussi un dossier critique et, dans ce cas, il faut repenser le rôle de l'État.

Collectivement, nous pourrions décider que la vie citoyenne ne relève pas que du marché de l'information puisque le citoyen de Rimouski paie aussi des impôts et mérite la même qualité d'information locale, régionale, nationale et internationale que celui de Westmount. Commission parlementaire, états généraux, etc., peu importe la formule, nous avons en main des outils formidables qu'il faut mettre à la disposition des citoyens.

À cet égard, Internet haute vitesse est une condition technologique essentielle, tout comme le fut l'électrification du territoire. Agence de presse régionale, ajout de services à Télé-Québec, maillage avec le milieu communautaire, bref nous avons des ressources, il faut les coordonner. Rien de cela ne brime la liberté de presse.

Toutes ces solutions ne peuvent exister que si nous pouvons les entendre et en débattre dans des conditions de parole respectueuses et équitables. Mais si les entreprises de presse ne le veulent pas, le contrôle de l'ordre du jour qu'elles exercent sur la parole dans l'espace public enterrera, encore une fois, les voix de changement dans le tapage des discours d'intérêts. La question de la pluralité des voix se fait à nouveau sentir.

Se coller à Israël



NORMAN SPECTOR

À la fin de novembre, la Coalition interparlementaire de lutte contre l'antisémitisme (CILA) — un groupe de parlementaires et d'experts de plus de 40 pays — s'est réunie au Canada grâce au soutien financier du gouvernement Harper. Pendant trois jours, les participants «ont analysé des données et s'échangeaient des pratiques exemplaires pour en savoir plus sur les moyens les plus efficaces de combattre l'antisémitisme partout dans le monde», selon le communiqué de presse de ce groupe. Au terme de leur réunion, ils ont annoncé la ratification du «protocole d'Ottawa».

Selon le compte rendu du *National Post*, «Irwin Cotler, président de la Coalition internationale et célèbre militant pour les droits de la personne, a dit lors d'une conférence de presse que le protocole innove. Pour la première fois, il précise de manière détaillée ce qui constitue l'antisémitisme et avance par écrit ce que le groupe considère comme la distinction entre l'antisémitisme et les critiques légitimes à l'endroit d'Israël».

Si j'avais été présent à cette conférence de presse (j'ai d'ailleurs écrit ce même jour sur mon blogue du *Globe and Mail*), j'aurais posé deux questions à M. Cotler, ancien procureur général et ministre de la Justice du Canada: est-ce que critiquer la construction par Israël de logements à Jérusalem-Est constitue de l'antisémitisme? Et quelle est votre position sur ces constructions à Jérusalem-Est?

J'aurais posé ces questions à M. Cotler — l'actuel député libéral de Mont-Royal —, car tandis que le groupe se réunissait à Ottawa, des échanges tendus se déroulaient au plus haut niveau entre Israël et les États-Unis à propos de ces constructions. J'aurais aussi posé ces questions en me remémorant un incident qui s'est produit lorsque j'étais ambassadeur du Canada en Israël et que M. Cotler était professeur de droit à l'Université McGill.

À cette époque, M. Cotler dirigeait un programme grâce auquel on emmenait périodiquement des juges de la Cour suprême du Canada en Israël dans le but de rencontrer leurs homologues judiciaires. Ce programme bénéficiait de l'appui du gouvernement du Canada.

L'incident auquel je fais référence impliquait Antonio Lamer, qui, à titre de juge en chef de la Cour suprême, était numéro trois au tableau des titres d'importance au Canada.

Lorsque j'ai appris que le juge Lamer devait être escorté par les autorités israéliennes lors d'une visite à Jérusalem-Est, j'ai tenté de joindre la direction politique du ministère des Affaires étrangères à Ottawa. J'avais alors été informé que ce n'était pas la première fois que les Israéliens tentaient une telle manœuvre, afin de soutenir leurs revendications à propos de la partie est de la Ville sainte. J'ai expliqué la situation à M. Lamer et il a rapidement annulé sa visite.

M. Cotler était furieux, et il m'a sermonné gravement par le truchement de la presse locale. Je pensais à l'époque, et je le pense toujours, que c'était un comportement tout à fait inapproprié pour un citoyen canadien à l'étranger à l'endroit de l'ambassadeur de son pays.

La semaine dernière, j'ai finalement reçu les réponses aux deux questions posées sur mon blogue. Elles me furent données grâce à un entretien accordé par M. Cotler au *Canadian Jewish News* et portant sur un autre sujet.

À la première question, M. Cotler a heureusement répondu «non». Mais la position qu'il a exprimée sur la construction israélienne va plus en profondeur. Cette construction, a-t-il dit, «est réalisée conformément à la loi». Et il a poursuivi: «Il y a des constructeurs privés à Jérusalem et il y a des causes portées devant la Cour suprême [d'Israël]. J'appuierai les conclusions de cette cour, que je considère comme une des meilleures au monde. Si elle juge que la construction est légale, je soutiendrai cette décision. Si elle constate que la construction n'est pas légale, je soutiendrai alors cette décision.»

En d'autres termes, la position de M. Cotler sur la construction israélienne à Jérusalem-Est n'est pas la position du Canada exprimée au fil des ans par les gouvernements qui se sont succédés, quelle que soit leur allégeance politique. La position de M. Cotler sur cette question est plutôt de soutenir la position d'Israël.

Alors, une troisième question doit maintenant être posée, celle-là au chef de l'opposition, Michael Ignatieff: est-ce que la position de M. Cotler reflète celle du Parti libéral du Canada?

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 800 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes.

Le père Noël à la messe de minuit

NESTOR TURCOTTE

Matane

Le père Noël est un personnage mythique et légendaire lié depuis longtemps à la fête de Noël. Sa figure varie d'un pays à l'autre. Il a toujours une longue barbe blanche, un bonnet et des vêtements en fourrure rouge. Il est habituellement bedonnant et effectue la distribution des cadeaux durant la nuit de Noël, se déplaçant à bord d'un traîneau volant tiré par des rennes.

En 1931, la compagnie Coca-Cola donna une stature humaine au père Noël. Afin d'inciter les consommateurs à boire du Coca-Cola en plein hiver, elle inventa un bonhomme au ventre rebondissant, arborant un air jovial, affichant une figure sympathique. Depuis ce temps, le père Noël est le symbole de la consommation effrénée qui accompagne ce qu'on appelle communément «le temps des Fêtes». Il y a des pères Noël dans tous les magasins. Tous les organismes et associations ont leur père Noël. Qui plus est, les grandes villes ont leur défilé du père Noël. Le capitalisme a cloné le père Noël et ce dernier est mort de rire. Les cartes de crédit dansent dans les cheminées...

L'émission *Le Jour du Seigneur*, diffusée le 24 décembre au soir, a fait commencer la messe de

la nuit par l'arrivée du père Noël. La procession d'entrée traditionnelle du prêtre, accompagné des assistants, fut remplacée par la procession d'entrée du père Noël. Aux applaudissements de la foule, ce dernier a déambulé jusqu'au maître autel, remettant au prêtre célébrant un message, et présentant par la suite l'enfant Jésus à la foule toujours enthousiasmée. Le symbole du capitalisme présentait aux fidèles le Christ libérateur. À la place du prêtre, le père Noël. Il faut le faire!

Le père Noël, symbole du capitalisme ambiant, est le contresens du Christ humble, effacé, naissant dans le pays des pauvres et des démunis. On cherche par tous les moyens à se débarrasser de cette figure qui incite à la consommation. On le fait maintenant pénétrer dans l'église, et plus encore, on lui donne le droit de parader dans l'allée centrale, encouragé par les applaudissements d'une foule embarquée sans doute contre son gré dans ce carnaval liturgique.

L'an prochain, le père Noël sera encore dans les magasins, les associations, les rencontres familiales, et il incitera toujours à consommer davantage. Il est là pour de bon. Il est à souhaiter qu'il ne soit pas réinvité, lors des prochaines fêtes de la Nativité, tout au début de la divine liturgie de la fête chrétienne de Noël. Il y a des limites à l'innovation. Le Noël chrétien ne cadrera jamais



BOB STRONG REUTERS

Le père Noël, symbole du capitalisme ambiant, est le contresens du Christ humble, effacé.

avec le père Noël païen. Il est d'un tout autre ordre. L'ordre du mystère. Et c'est à l'intérieur de chacun qu'il peut être le plus facilement reçu.

Il y a longtemps que je ne crois plus au père Noël. Je ne pensais pas qu'on m'obligerait à le voir s'insérer dans la liturgie d'une messe catholique romaine.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine : Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Marco Bélair-Cirino (général), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Francoeur (environnement), Lisa-Marie Gervais (éducation), Pauline Gravel (sciences), Caroline Montpetit (affaires sociales), Brian Myles (justice), Louise-Maude Rioux Soucy (santé), Philippe Papineau (pupitre), information politique : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzeiti et Guillaume Bourgault-Côté (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Alec Castonguay et Kathleen Lévesque (reporters), information culturelle : Michel Bélair (théâtre et cahier Culture), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon et Isabelle Paré (reporters), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Julie Carpentier (pupitre), information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins, Éric Desrosiers et Alexandre Shields (reporters), Dominique Reny (pupitre), information internationale : Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); Diane Précourt (responsable des pages thématiques), Emilie Folie-Boivin (pupitre); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); Michel Garneau (caricaturiste); Andréanne Bédard, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correctrices); Paul Cauchon et Benoît Munger (responsables du site internet), Laurence Clavel (pupitre internet), Marie-Pier Frappier, Émilie Parent-Bouchard et Étienne Plamondon-Emond (commis internet); Amélie Gaudreau (secrétariat à la rédaction); Geneviève Tremblay et Sophie Lambert-Racine (commis à la rédaction). DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bhérier (Ottawa), Dave Noël (Québec). PUBLICITÉ Sylvain Grimard (directeur adjoint), Jean de Billy, Jennifer Boily-Demers, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Stéphanie Déziel, Amel Eilman, Véronique Langlois, Simon Lanoie, Amélie Maltais, Maria M. Motta, Claire Paquet, Chantal Rainville, Isabelle Sanchez, Nadia Sebât (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires). PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaits. INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Mathews (technicien informatique). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Sonia Chamberland (en remplacement de Caroline Simard) (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Nancy Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois; Jean-Robert Divers (responsable promotion). ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevrier, Véronique Pagé, Monique Proteau.

Harper préparerait un petit remaniement

Ottawa — Le premier ministre fédéral, Stephen Harper, est prêt à procéder à un léger remaniement de son cabinet, alors qu'il prépare la machine conservatrice en vue d'éventuelles élections au printemps.

Une source proche du gouvernement a indiqué que ce remaniement toucherait six ministres ou moins, et qu'il aurait lieu avant la reprise des activités aux Communes, le 31 janvier, une fois terminée la longue pause des fêtes de fin d'année.

L'opération vise avant tout à pourvoir le poste de ministre de l'Environnement, laissé vacant par le départ-surprise de Jim Prentice, qui a quitté la politique le mois dernier.

Elle donnera également à M. Harper la chance

d'injecter un peu de sang nouveau au sein de son cabinet, alors que son équipe se prépare à la possibilité d'un scrutin printanier.

M. Harper s'est engagé à ne pas déclencher et à ne pas provoquer de façon délibérée des élections.

La source au fait de la situation a indiqué que Stephen Harper était dans l'ensemble satisfait de son cabinet dans sa composition actuelle, et qu'il n'avait pas l'intention de procéder à des changements de taille.

Le premier ministre doit cependant confier à quelqu'un le poste de ministre de l'Environnement, que détient sur une base temporaire le leader parlementaire du gouvernement, John Baird, depuis que M. Prentice s'est joint au

conseil d'administration de la Banque CIBC.

Par ailleurs, il semble que M. Harper n'envisage pas d'offrir un poste au cabinet à Larry Smith, tout récemment nommé au Sénat.

Selon la source, les chances que l'ancien président des Alouettes et commissaire de la LCF se voit confier un rôle au cabinet sont « nulles et inexistantes ».

M. Smith, qui s'est engagé à se présenter comme candidat conservateur dans la circonscription de Lac-Saint-Louis, dans la région de Montréal, devra d'abord se faire élire député avant d'être considéré comme un candidat potentiel à un poste de ministre, a ajouté la source.

La Presse canadienne

AMIANTE

En mars 2010, la FTQ, la CSN et la CSD affirmaient « qu'il est possible de travailler avec la fibre de chrysotile de façon sûre et sécuritaire »

SUITE DE LA PAGE 1

« C'est évident que le temps a passé. Aujourd'hui, l'économie est infiniment plus mondialisée, et les recherches se sont poursuivies. Alors, il n'est pas impossible qu'on questionne cette position-là à l'aune des nouvelles réalités », a-t-elle ajouté.

Elle s'exprimait dans le cadre d'une conférence de presse portant sur le bilan annuel à la CSN. Mme Carbonneau a abordé ce qu'elle a qualifié de « droite de plus en plus provocante au Québec », la crise de confiance envers Québec, la construction du CHUM en partenariat public-privé, les décisions du gouvernement Harper et le conflit au Journal de Montréal.

Une majorité de scientifiques voient d'un mauvais œil l'utilisation de l'amiante, un minéral cancérigène. Dans l'autre camp, on affirme qu'il n'y a aucun risque apparent si l'on en fait une utilisation contrôlée.

En mars 2010, la FTQ, la CSN et la CSD avaient diffusé un communiqué pour exprimer leur appui à l'usage « sécuritaire et responsable de l'amiante chrysotile » dans lequel ils affirmaient « qu'il est possible de travailler avec la fibre de chrysotile de façon sûre et sécuritaire, autant, sinon plus, que dans plusieurs autres secteurs, dans l'industrie chimique en particulier ».

Les propos tenus hier par Mme Carbonneau surviennent alors que la société Mine Jeffrey, à Asbestos, attend une garantie de prêt de 58 millions de la part de Québec pour la relance de sa mine d'amiante chrysotile. Crucial aux yeux de la population et attendu depuis des mois, le projet générerait 450 emplois directs et 1200 emplois indirects.

« Il est certain que les gens peuvent réviser leur position au fur et à mesure que la science avance et que les recherches se font », a dit lors d'un entretien téléphonique Clément Godbout, qui préside l'Institut du chrysotile. Mme Carbonneau n'a pas dit non plus qu'elle le ferait, a-t-il précisé.

Il y a deux semaines, la Conférence régionale des élus de l'Estrie a produit un avis favorable dans lequel elle a demandé au gouvernement Charest d'appuyer le projet de Mine Jeffrey. Québec devrait étudier le dossier en janvier, a récemment indiqué au quotidien *Le Soleil* l'attachée de presse du ministre du Développement économique, Clément Gignac.

Opposition

Les dernières semaines ont aussi été marquées par une délégation asiatique comprenant des syndicalistes et des militants qui sont venus au Québec pour demander au gouvernement de ne pas consentir cette garantie de prêt.

Quelques jours plus tôt, la réputée revue scientifique *The Lancet* avait ajouté son grain de sel en faisant état d'une « exportation immorale de la mort et des maladies liées à l'usage de l'amiante dans les pays les plus vulnérables du globe ». Le directeur de la revue avait lui aussi recommandé à Québec de ne pas appuyer le projet d'Asbestos.

« Notre position officielle est encore celle d'une utilisation sécuritaire. Mais je comprends la réalité des pays du tiers-monde, notamment. Au chapitre des conditions pour garantir cette utilisation sécuritaire, il faudrait faire la démonstration qu'elles sont réunies », a dit Mme Carbonneau hier.

Dans l'avis favorable de la Conférence régionale des élus de l'Estrie, on tenait compte notamment du fait que « Mine Jeffrey entend prendre toutes les mesures pour que le chrysotile soit utilisé de façon sécuritaire chez ses clients ».

Le front syndical en mars s'inscrivait dans le cadre de la mise sur pied d'un regroupement qui comprend aussi le Conseil du patronat, la Fédération des chambres de commerce du Québec et les villes d'Asbestos et de Thetford-Mines. Un des objectifs du regroupement est de « faire connaître la fibre chrysotile, la seule utilisée de nos jours, plutôt que de parler de l'amiante en général ».

Un porte-parole de la FTQ, Jean Laverdière, a dit qu'« à la FTQ, il n'y a rien de changé ».

Gaz de schiste

Par ailleurs, Mme Carbonneau a minimisé les placements faits par Fondation — le fonds d'investissement créé par la CSN — dans les compagnies Junex et Gastem. Ces deux sociétés sont engagées dans l'exploration du pétrole et des gaz de schiste.

« Ce sont de tout petits investissements », a-t-elle dit. En septembre, *La Presse* a écrit que Fondation est actionnaire de ces deux entreprises depuis 2003 et 2008 respectivement.

En novembre, la CSN a demandé un moratoire « jusqu'à ce que toute la lumière sur les impacts environnementaux, sociaux, économiques ainsi que ceux sur la production et la sécurité alimentaire du Québec soit faite ».

CHAPELLE

SUITE DE LA PAGE 1

Sa petite dernière? Une discrète chapelle de procession comme on les construisait à l'époque de la Nouvelle-France, qui sera dédiée à sainte Cécile, la patronne des musiciens. Ce dernier projet de vie « avant de lever les pattes », selon l'expression de l'érudit collectionneur, servira à abriter ses mille et une œuvres du patrimoine religieux du Québec, des bénitiers en bois imitant le marbre, un autel signé par l'architecte Chrysostome Perreault du XIX^e siècle, un chandelier pascal du sculpteur Louis-Amable Quévillon... « C'est pas du tout pour la religion. C'est pour l'Histoire », précise M. Moussard en parlant de son rêve, qu'il polit et astique depuis tant d'années. « J'ai même déjà acheté la serrure, il y a 30 ans de cela. »

Démolir la chapelle?

Mais voilà que le projet de chapelle longtemps mijoté et qui arrive à terme est désormais sérieusement hypothéqué. La municipalité de Calixa-Lavallée a mis en demeure M. Moussard de démolir sa chapelle, qui est à 90 % terminée, sous prétexte qu'elle ne respectait pas les normes concernant les terres agricoles. La municipalité a déjà fait les démarches pour amener l'affaire en Cour supérieure et les avocats, de part et d'autre, sont déjà en pourparlers.

Or, le principal intéressé plaide qu'il est conforme à la loi, ce que confirme la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). Tant et aussi longtemps que le bâtiment est situé à l'intérieur de sa superficie résidentielle de droit acquis d'environ 5000 m² et qu'il est secondaire et accessoire à la résidence — donc sans vocation commerciale ou muséale —, M. Moussard est non seulement dans son droit, mais il n'a même pas, depuis 1998, à demander un permis particulier.

La municipalité craint aussi que M. Moussard utilise sa chapelle à d'autres fins que celles d'entreposage de biens de collection. Ce à quoi ce dernier répond qu'il n'en fera jamais autre chose qu'une petite salle personnelle d'exposition pour la famille et les amis.

Pour le conseiller municipal Bruno Napert, il ne s'agit que d'appliquer la loi, pour « remettre sur le droit chemin » une municipalité qui a jadis été gérée de façon « bordélique ». M. Moussard est selon lui en porte-à-faux du simple fait qu'il a construit sans détenir un permis de la Ville. Selon lui, le règlement municipal interdit de construire des bâtiments secondaires (hangars, garages, entrepôts) occupant une superficie de plus de 180 m² au total. « M. Moussard a dépassé d'au moins cinq fois ce total », note M. Napert, qui s'exprime ici à titre personnel.

Faux, rétorque Jean-Robert Grenier, l'ancien maire de Calixa-Lavallée, qui connaît très bien la législation puisque c'est sous sa gouverne que elle a été amendée. Comme M. Moussard est recon-



Pierre Moussard a consacré cinquante ans de sa vie à collectionner des objets du patrimoine religieux québécois et à restaurer des bâtiments anciens.

nu comme un producteur agricole par le gouvernement du Québec, la règle du 180 m² ne s'applique pas et on ne doit pas tenir compte des bâtiments dits agricoles (laiterie, grange, etc.) dans le calcul des bâtiments accessoires. « La municipalité a erré en faisant l'interprétation du règlement, a déploré M. Grenier, qui a été maire du village pendant 8 ans. C'est de la mauvaise foi. Ils veulent juste l'emmerder en disant que c'est un maudit Français. Pour eux, ce qui compte, c'est l'agriculture. La culture, c'est pour la ville. J'ai déjà entendu ça. »

Luc Emond, un ami du collectionneur qui a participé à l'érection de ladite chapelle, adhère à la thèse des querelles de clocher, qui opposent deux écoles de pensée. D'ailleurs, pourquoi la municipalité aurait-elle attendu cinq mois, soit au moment où la chapelle était presque finie de construire, avant d'envoyer une mise en demeure? Il craint que cette bataille juridique coûte cher aux habitants de Calixa-Lavallée.

Protéger le patrimoine

M. Moussard en a également contre le ministère québécois de la Culture, qui l'a mis en infraction sans toutefois ordonner la démolition de la chapelle. Il rappelle qu'il a investi de sa poche près de 50 000 \$ jusqu'ici, sans compter tout l'argent et le temps qu'il a mis à la réfection de nombreux bâtiments ancestraux. Certes, il a bâti la

chapelle sur le terrain de sa maison en pierre construite en 1834 et classée monument historique. Mais pourquoi le ministère ne semble-t-il pas témoigner d'égards à ceux qui œuvrent à protéger le patrimoine? « Avec eux, ce ne sont que des emmerdes », lance l'homme qui a même entrepris de faire déclasser sa maison pour être plus libre.

« Comme a dit un bon ami à moi, le ministère a gaffé, soutient son ami Luc Emond. Au lieu de le supporter et de le conseiller dans ses projets, il l'a poignardé dans le dos en le mettant en infraction. » Ce qui n'est pas sans donner des munitions à la municipalité, déplore-t-il.

Avec l'aide de son ami, le collectionneur a fait circuler une pétition et récolté 138 signatures. Une page Facebook a été créée avec des photos de la chapelle en construction et les témoignages d'appui d'amis, de professeurs d'université, de citoyens et d'amants du patrimoine affluent de toutes parts, même de France. M. Moussard, qui a combattu un cancer plus tôt cette année, n'en demeure pas moins inquiet. Les huissiers, le harcèlement, les avocasseries, tout cela le fatigue. Il confie devoir prendre des pilules pour dormir. Mais cela lui permet au moins de continuer à rêver. Et dans ses plus beaux songes, la chapelle Sainte-Cécile est inaugurée l'an prochain, sous un ravissant soleil d'été.

Le Devoir

CHOLÉRA

SUITE DE LA PAGE 1

croyances populaires. Les gens pensent que l'on peut attraper le choléra en allant travailler aux champs ou en mangeant du riz», explique Jean-Pierre Chicoine, coordonnateur humanitaire d'Oxfam-Québec en Haïti. Pour lui, il faut avant tout informer la population sur cette maladie, qui a fait 2500 morts depuis octobre. « Dès qu'une personne tombe malade, l'entourage se renseigne et veut savoir si elle est allée au champ, au marché ou si elle a mangé du riz. Des conclusions sont vite tirées », constate-t-il.

Les travailleurs d'Oxfam sillonnent donc le pays pour donner des conseils d'hygiène et expliquer les risques réels de contamination. « Nous allons dans les villages, les écoles et les églises, explique Jean-Pierre Chicoine. Nous leur conseillons de prendre de l'eau potable pour aller travailler au champ et de ne pas manger de légumes crus. Nous distribuons aussi des pastilles pour purifier l'eau. » Il reconnaît toutefois que la tâche est de longue haleine. « Il faut donner l'information plusieurs fois, car une visite ne suffit pas. Mais cela finit par porter ses fruits, assure-t-il en précisant que les gens consultent davantage. Ils n'allaient pas voir un médecin pour une diarrhée. Maintenant, ils y

vont, car il y a un risque de mort. De plus, il y a une meilleure sensibilisation à l'hygiène. »

Consommateurs craintifs

Mais les paysans ne sont pas les seuls à craindre le choléra. D'après la FAO, « des consommateurs rechignent à acheter des produits agricoles provenant des zones directement touchées par le choléra, une circonstance aggravante pour le commerce agricole dans la région ». Pour le coordonnateur d'Oxfam, c'est un autre coup dur pour l'agriculture locale qui, après le tremblement de terre, a été touchée par l'ouragan Tomas. Au mois de novembre, ce dernier a lourdement bouleversé les infrastructures rurales en dévastant 78 000 hectares de champs. Il a également causé des inondations aggravant la propagation du choléra, qui a débouché sur une crise sanitaire pour plus de 50 000 familles rurales. « Les inondations n'ont pas aidé. Cela a été très dur pour les agriculteurs de certaines régions, comme à Artibonite, où des producteurs n'ont pas pu vendre leurs légumes, car les gens ont peur et préfèrent des produits importés », explique-t-il.

Cette situation pourrait donc aggraver un contexte agricole déjà précaire. En effet, le pays, qui était arrivé à une production pratiquement autosuffisante au début des années 1980, s'est retrouvé, par la libéralisation des marchés, inondé de produits étrangers à bas prix. Le manque de

soutien à l'agriculture a accentué l'exode rural et la diminution de la production locale pour déboucher sur le contexte actuel. D'après Oxfam, Haïti importe 80 % de son riz, et 60 % des denrées alimentaires proviennent de l'étranger.

Pour Jean-Pierre Chicoine, il faut toutefois ne pas perdre espoir. « Il est possible d'augmenter la production nationale, assure celui qui travaille sur des programmes de reconstruction par l'agriculture, l'eau et l'assainissement. En distribuant des semences de haricots noirs, nous avons eu de très bons résultats, tout comme pour les bananes plantains et les pois. Notre but est de développer l'agriculture locale et de mettre au point des circuits de commercialisation. » Il note que la République dominicaine est un marché intéressant. « Pour le moment, Haïti importe un million d'œufs par jour de la République dominicaine. Il faut renverser la vapeur », prévient l'homme qui travaille sur le développement de poulaillers avec des groupes de femmes haïtiennes. Un projet pilote d'assainissement de quartier et de gestion des déchets est également en cours dans un marché. « Il y a une seule latrine pour plus de 2000 marchands. Nous en avons installé 16 et nous avons détruit un dépôt d'ordures qui était là depuis 12 ans. Des bacs ont été mis à la place, raconte-t-il. C'est de l'assainissement, mais aussi de la lutte contre le choléra. »

Le Devoir

Le Devoir

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courriel avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390